

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération  
n° 2015.07.102.B

Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - travaux de  
construction - Lot n°  
12 "peinture et  
ravalement" : avenant  
n° 2

**LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLÉAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

**Secrétaire de séance** : Isabelle FOSTAN

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.07.102.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°  
12 "PEINTURE ET RAVALEMENT" : AVENANT N° 2**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission pour les marchés adaptés du 21 juin 2012 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°12 « peinture et ravalement » à la société LARPE sise 1 rue des Commerçants – 16400 PUYMOYEN pour un montant de 115 426,07 € HT.

Par délibération n°26 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 d'un montant de 8 217,22 € HT qui a porté le montant du marché à 123 643,29 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en moins-value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N°1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptation de la maîtrise d'œuvre.

**Les ajustements en plus-value sont les suivants :**

**Motif 1**

- traitement du plafond placoplâtre de la passerelle du R+1	1 781,64 € HT
- traitement des fermetures des vides de construction situés dans les Mondes Comprendre et Créer	1 618,96 € HT
- peinture sur les plafonds et murs dans le Monde Imaginer	1 563,20 € HT
- peinture sur le plafond extérieur de la sous face du parking	689,32 € HT
- travaux préparatoires et impression sur les plinthes bois	3 323,34 € HT
- travaux préparatoires et impression sur les cadres bois des châssis vitrés dans les Mondes Créer et Comprendre	1 740,84 € HT
- peinture sur les murs et plafonds de la garderie suspendue sur les 3 faces (dessous et 2 latérales)	9 000,00 € HT
- peinture sur murs des sanitaires hall d'un Monde à l'Autre et niveau rez-de-jardin	3 109,15 € HT
- peinture plafond évènementiel 1	1 876,80 € HT
- peinture du caisson de désenfumage du Monde Imaginer	686,94 € HT
- peinture de support bois dans les Mondes Créer et Comprendre	1 961,56 € HT
- peinture de finition autour des Skydomes du Monde Comprendre	168,47 € HT
	-----
Montant en plus-value	27 520,22 € HT

**Les ajustements en moins-value sont les suivants :**

<b>Motif 1</b>	
- suppression de la peinture sur flochage et de la résine de sol	- 32 193,79 € HT
- suppression vernis bois des marches d'escalier du hall (article 3.3)	- 1 104,00 € HT
- peinture des sous des marches des escaliers du hall (article 3.2.5)	1 012,00 € HT
	-----
Montant en moins-value	- 34 309,79 € HT

Le montant de l'avenant n°2 en moins-value est de 6 789,57 € HT.

Le montant du marché passe de 123 643,29 € HT à 116 853,72 € HT suite au dernier avenant. La diminution du marché s'élève à 1,24 % par rapport à son montant initial de 115 426,07 € HT.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°2 au lot n°12 « « peinture et ravalement » dont le titulaire est la société LARPE sise 1 rue des Commerçants – 16400 PUYMOYEN pour la modification et la suppression de travaux d'un montant en moins-value de 6 789,57 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>21 juillet 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>21 juillet 2015</b>